



## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2019 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

#### Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIJO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme ZYDEK Christine	Mme CEDAT-VERGNE N.
M. LAVAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel	M. VOUÏN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. CHRISTNACKER D.	M. FERRERO Marc
M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. JURCZÁK Serge	M. MEDVES Jean-François	

#### Procurations :

M. LANGENFELD Guy	a donné procuration à	M. BAUR Denis
Mme BRIER Marcelle		M. FERRERO Marc
M. LEBOURG Gérald		M. OCTAVE Henri (à partir du point 2)
M. DORVEAUX Lionel		M. SAPIN Bruno
M. BOGUET Henri		M. ANDRE René
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. LAVAUT José		M. LOUIS Jean-Charles
Mme SPERANDIO F.		M. HEYERT Jean-Marc
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François
M. FRIJO Antoine		M. GREINER Philippe
M. HERGAT Michel		M. BARBE Jérôme (à partir du point 13)
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice

**Absents excusés :**

M. CINO Frédéric  
M. HOLSENBURGER A.

M. TOCZEK Jean-Paul  
M. PERON Patrick

M. BROUILLET Laurent  
Mme KHAMASSI Kheira

**Absents non excusés :**

M. LATTWEIN Jean-François  
Mme FICARRA Béatrice

M. IORIO Antoine

M. WANNINGER J.-Marc

La séance débute à 18h13.

**Début de la séance :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 33**  
**Procurations : 12**  
**Absents : 14**

*Arrivée de M. OCTAVE au cours du point 2.*

**Pour le vote du point 3 :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 34**  
**Procurations : 13**  
**Absents : 12**

*Au cours du point 4, arrivée de M. PHILIPPE.  
Le Président ne participe pas au vote.*

**Pour le vote du point 4 :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 34**  
**Procurations : 12**  
**Absents : 13**

*Au cours du point 5, arrivée de M. HERGAT.*

**Pour le vote du point 5 :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 36**  
**Procurations : 13**  
**Absents : 10**

*Au cours du point 7, départ de M. BALCERZAK, M. PETERMANN et de Mme CONTRERAS (abstentions).*

**Pour le vote du point 8 :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 33**  
**Procurations : 13**  
**Absents : 13**

*Au cours du point 12, départ de M. GREINER et de M. HERGAT (abstentions).*

**Pour le vote du point 12 :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 33**  
**Procurations : 12**  
**Absents : 14**

*A partir du point 13, procuration de M. HERGAT.*

*Au cours du point 13, départ de M. FERRERO (abstention).*

**Pour le vote du point 13 :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 31**  
**Procurations : 12**  
**Absents : 16**

**Pour le vote du point 14 :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 30**  
**Procurations : 12**  
**Absents : 17**

La séance est levée à 19h55.

**Assistaient en outre :**

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU  
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU  
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU  
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU  
M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU  
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU

Le quorum est atteint à 18h12.

Le Président énonce les procurations pour la séance.

### **Point 1 : Désignation du secrétaire de séance**

M. PETERMANN est désigné secrétaire de séance.

### **Point 2 – Présentation de l'enquête Origine - Destination par M. BARBÉ**

M. BARBÉ indique qu'il présente la synthèse de la synthèse ; il ajoute que quelques diapositives ont évolué depuis le Bureau Syndical car l'étude est toujours en cours par les services du SMiTU.

Le principe de cette étude est d'analyser les flux du territoire pour travailler sur une redéfinition du réseau.

Elle a été demandée par la DGFIP afin de redéfinir l'offre et les abonnements afin d'avoir un ensemble cohérent.

Il ressort de cette enquête les éléments suivants :

- 22 000 voyageurs par jour job de semaine (mardi et jeudi)
- Les lignes structurantes sont les lignes : 1, 2, 3 et 4. Ceci confirme bien les tracés choisis pour le BHNS qui reprend en partie les tracés de ces lignes
- Il existe 2 pics de fréquentation : le créneau 6h – 8h avec les scolaires et la pause méridienne, et une « bosse » : 15h – 18h avec le retour des scolaires. Ceci doit aider à la redéfinition du réseau en termes de charges et d'organisation.
- Au niveau des arrêts, Foch et Hélène Boucher sont confirmés comme des lieux de grosse fréquentation et de correspondance. Ces points sont à retravailler car ces dessertes sont très accidentogènes. Le Linkling et l'hôpital mobilisent aussi beaucoup de voyageurs. La zone commerciale sera desservie par le BHNS tandis que la desserte de l'hôpital est à étudier.
- Du côté des flux, 15% sont internes à Thionville et 70 % sont en relation avec Thionville : beaucoup viennent de l'extérieur. Le 2<sup>ème</sup> flux de voyageurs concerne la ville de Florange avec le « nœud » de la Centrale.
- Très peu de courses sont en surcharge d'où un redéploiement des moyens.
- 66 % de courses avec moins de 20 usagers ce qui pose la question du maintien de l'offre à étudier.
- Au niveau des déplacements, 73% sont des trajets directs, 14% avec correspondance avec Citéline.
- Le taux de mobilité est de 24,1 % ce qui est élevé surtout en l'absence de BHNS. Il faut encourager la mobilité de la population.
- Profil des usagers : 54% de femmes, population jeune (55 % de moins de 18 ans), 23 % d'actifs.

Le premier travail des services va être le redéploiement du réseau.

Le Président remercie M. BARBÉ et note que l'enquête OD recense 3 points de grosse concentration de voyageurs : l'hôpital Bel Air, le quartier Foch et la gare. Concernant l'hôpital, il est vrai que techniquement le BHNS ne peut y passer car la voirie est non adaptée ; mais une station située chaussée d'Océanie et Allée Bel Air sera créée avec une navette ayant un cadencement identique au BHNS. Il serait même possible d'avoir un véhicule autonome pour cette liaison.

M. ZENNER fait remarquer que dans 2 ou 3 diapos, Cattenom est cité avec Algrange alors que ces communes n'ont rien en commun d'où une correction à effectuer.

M. BARBÉ reconnaît qu'effectivement il faut retravailler avec la société TRYOM car il y a des erreurs au niveau des communes et des arrêts.

Le Président est satisfait de la remarque de M. ZENNER qui prouve que les délégués ont lu le document.

### **Point 3 – Approbation du compte de gestion 2018** présenté par M. SAPIN

Pas de remarque de l'assemblée.  
Le point est adopté à l'unanimité.

### **Point 4 – Approbation du compte administratif 2018** présenté par M. SAPIN

Le Président sort de la salle.  
Pas de remarque de l'assemblée.  
Le point est adopté à l'unanimité.

### **Point 5 – Affectation du résultat de l'exercice 2018** présenté par M. SAPIN

Pas de remarque de l'assemblée.  
Le point est adopté à l'unanimité.

### **Point 6 – Participations des collectivités 2019**

Le Président a été surpris de voir dans la presse la réaction assez violente des communes isolées et est, par ailleurs, étonné de ne pas voir la presse ce soir. Il aura l'occasion de voir ça avec le journaliste qui a rédigé cet article.

Cette répartition des participations des collectivités pose problème depuis qu'il est élu au SMiTU. Il rappelle que les règles de répartition des parts sont fixées dans les statuts du SMiTU : potentiel fiscal (PF), offre et population INSEE de l'année N-1. Il avait compris que c'était un vrai sujet et avait chargé M. BARBÉ de travailler sur cette répartition, ce qui a été fait depuis plus d'un an. Ce dernier va donc rappeler les travaux effectués en groupes de travail et les présentations faites en Bureau au cours desquelles aucune réticence à respecter ces statuts n'avait été ressentie jusque-là. Les années précédentes, il ne sait pas comment cela se passait, mais l'article de presse de la veille n'était pas le bienvenu. Le Président rencontrera le magistrat de la CRC mardi prochain à 10h30 ; ce sujet sera sans doute évoqué.

Après la présentation de M. BARBÉ, le Président expliquera la solution qui lui a été proposée par des élus extérieurs au SMiTU, qui ont été sollicités. Celle-ci n'est pas réalisable.

M. BARBÉ indique aux délégués qu'ils ont reçu dans la Kbox en fin de matinée un tableau relatant les travaux de la commission et décrivant les différentes possibilités. Le travail de la commission était de déployer des scénarii :

Le 1<sup>er</sup> scénario comportait tous les paramètres actuels qui amenAIT à partir de 2012 une explosion de la participation de la commune de Cattenom qui n'est desserviE que par une seule ligne. Il y avait donc 3 problématiques à gérer : Cattenom, Gandrange (baisse très forte de ses

revenus fonciers) et la CAVF qui a accepté de payer plus depuis 6 ans (+ 132 000 €) et souhaite revenir à un calcul normal.

Le 2<sup>ème</sup> scénario tenait compte des critères pour moitié de population et de l'offre et pas du tout de la fiscalité.

Le 3<sup>ème</sup> scénario prenait comme critère de répartition : population 1/4 et offre 3/4.

Le 4<sup>ème</sup> scénario prenait comme critère un tiers partout avec la CFE capé à 3 fois le montant de l'offre.

Le 5<sup>ème</sup> scénario tenait compte des critères par tiers en écartant la CFE qui repart vers les communautés d'agglomérations.

Le 6<sup>ème</sup> et dernier scénario prenait en plus des critères par tiers, la CFE, la DGF et le Fds de répartition de péréquation (FPIC).

Une constante ressortait : la part de la CAVF descendait, Cattenom restait à peu près selon les scénarii sur une part équivalente et la participation de Gandrange baissait.

Si certains paient moins, d'autres paient plus. En conséquence, l'augmentation des parts pour les autres, limitée à 2,82 %, amènent les communes isolées à mettre au pot.

Le calcul retenu représente un coût du transport plus en adéquation avec la réalité avec des critères de population, de fiscalité et d'offre.

Le Président reprend la parole pour présenter le point et signale qu'il veut respecter les statuts. Il regrette que les délégués qui ont participé aux travaux, n'ont pas fait de remarque particulière. La participation est donc calculée avec le PF, la pop et l'offre N-1. Aujourd'hui, l'intervention d'élus hors SMiTU mais du secteur, lui demande un nouvel examen d'ici un mois, un mois ½ après avoir refait un travail sur ce sujet. Cette solution aurait pu être possible mais, après s'être renseigné auprès de la DGFIP, le fait d'avoir 4 communes fiscalisées (Ottange, Boulange, Volmerange et Hettange-Grande) rend impossible cette solution du report après le 15 avril pour travailler sur les parts.

M. BAUR reconnaît qu'effectivement un report de ce point a été demandé par courrier avec copie aux 2 présidents des intercommunalités. Mais aucune réponse n'a été donnée à ce courrier. Les communes isolées veulent savoir comment sont calculées les participations.

Le Président arrête immédiatement M. BAUR. Premièrement, le Président n'a pas reçu ce courrier sûrement dû à l'envoi tardif. Deuxièmement, depuis 2 jours, le Président était au schéma de cohérence territoriale auquel M. BAUR était aussi personnellement invité, et donc pas disponible. Il répond à M. BAUR qu'il était invité aux débats publics et aux réunions du Comité Syndical de novembre.

M. BAUR ne comprend pas que le courrier ne soit pas arrivé alors que la presse l'a eu. Le courrier ne contient pas d'attaque violente ni politique mais juste le constat par les communes isolées du tableau des participations. Les communes isolées se retrouvent avec un tableau de participations qu'ils ne comprennent pas. Les critères de population et de points d'arrêt sont incontestables contrairement au PF, dont la définition n'est pas donnée dans les statuts ; il regrette une manipulation de la CFE. Il demande dans quelle réunion a eu lieu la décision de calculer avec ou sans la CFE et dans quelle article il est dit de prendre le PF avec ou sans la CFE. Il affirme qu'en Bureau, les communes isolées sont intervenues pour dire qu'elles étaient pénalisées par ce nouveau calcul.

Le Président répond que seules 2 communes sont intervenues : Hettange-Grande et Volmerange.

M. BAUR répond que lorsque M. BALCERZAK était intervenu en Bureau, il l'avait appuyé et avait demandé le tableau des parts qu'il n'avait pas reçu. Concernant les autres réunions, il n'a pas eu de compte rendu de celles-ci. Il ne sait pas d'où vient la fuite dans la presse mais souhaite un geste de la part du Président, d'avoir la possibilité de se voir même peu de temps sur ce sujet. Il a le sentiment d'être méprisé.

M. MEDVES souhaite revenir sur l'historique : il a participé à ces groupes de travail pour lesquels il y eu peu de volontaires. C'était un travail obligatoire car la situation était bloquée depuis 2012 avec l'importante augmentation de la participation de Cattenom. La CAVF avait alors apporté 132 000 € de plus en solidarité avec les petites communes. Il y a eu des résumés de ces réunions en Bureau. Aujourd'hui, il faut accepter les critères en 2019 et ouvrir la porte pour en rediscuter par la suite.

M. BAUR reconnaît qu'il a été invité à des réunions en décembre mais il a eu un empêchement et son adjoint, malade, et n'a pas pu s'y rendre non plus. Mais il demande pourquoi il n'a pas eu de compte-rendu.

M. SAPIN lui répond que tous les documents, les tableaux sont dans la KBOX depuis septembre 2018, bien avant la réunion de décembre.

Le Président entend ce mécontentement et admet qu'un travail sur ce sujet est nécessaire mais s'avère compliqué dans l'immédiat. Derrière le SMiTU et ces contributions, il faut honorer un service public dont la discussion aura lieu plus tard ainsi qu'une discussion sur la situation de la Trans Fensch. Le travail sur les parts des collectivités va se poser très très rapidement avant 6 mois.

M. BALCERZAK est navré d'entendre ce débat car depuis 4 ans, il y avait une forme d'humanité, de cohésion et d'homogénéité au sein du SMiTU. Le problème des participations s'était déjà posé l'an passé, à la même époque, il en avait discuté 5 mn avant avec M. LA VAULLEE : la CAVF avait fait parvenir un courrier moins de 24h avant le vote du budget pour signifier sa réticence à payer ce qui lui était demandé. Certes, aujourd'hui, elles ne sont que des communes isolées et elles exposent un problème posé depuis un an à savoir que le budget serait difficile en 2019 à partir de la simple synthèse de ce qui avait exprimé. La semaine dernière, quelques personnes des communes isolées se sont retrouvées mais ne voulaient pas ouvrir le débat pour ne pas fragmenter un édifice. Le but du courrier était d'obtenir un rdv pour ouvrir une discussion. Il rappelle que depuis 5 mois en France, il y a des gens qui s'expriment car ils ne sont plus écoutés. Ici, ça serait pareil, les communes ne seraient plus écoutées. Hettange-Grande est passé de 117 000 € à 132 000 € avec un service qui s'est amoindri ; ce qui oblige la commune, à partir du mois de septembre, à mettre en place un système interne de navettes. Avant d'être représentant au SMiTU, il a été élu par ses administrés qui lui demande simplement de défendre leurs intérêts, ce qui ne va pas à l'encontre de l'intérêt général. Il ne voit pas pourquoi une suspension de séance ne serait pas autorisée, ni pourquoi le débat ne serait pas reporté car un débat peut toujours être remis. Il reconnaît aux petites communes le droit de s'exprimer simplement avec des arguments car elles défendent simplement ses habitants. Il sait que derrière tout cela il y a une structure, qui doit mener à bien le projet de BHNS ; et pour ce faire, il y a eu la recherche d'une cohésion de tous les élus.

Aujourd'hui, il ne comprend pas pourquoi les communes isolées auraient moins de droits que le Val de Fensch l'an dernier qui avait exprimé 20h avant le comité syndical sa réticence. Si les communes isolées avaient eu envie d'être malfaisantes, malveillantes, leur attention serait différente : après un bref calcul, les communes auraient pu quitter la salle et ils auraient été

obliger de revenir dans quelques jours, mais elles ne sont pas comme cela. Elles veulent discuter, apporter des éléments et entendre le Président, écouter les argumentaires des autres élus. Les communes veulent en débattre car elles souhaitent une mobilité sur tout le territoire et pas au service d'un périmètre beaucoup plus restreint. Les petites communes représentent 3,93 % et la commune d'Hettange doit passer de 117 000 à 132 000 € sans rien dire ! A sa place, il demande si, à cette table, personne ne parlerait. Il est pour lui légitime de parler, de ne pas s'affronter, de construire et de progresser et d'éviter une rupture qui n'a jamais eu lieu depuis 4 ans.

M. HERGAT explique aussi cette réaction à la vue de l'évolution législative qui risque de rendre les contributions définitives. Si la compétence transport passe aux EPCI, dans leur rôle, la commission locale d'évaluation de transfert de charges (CLETC) recalculerait les contributions sur la dernière valeur. Ainsi les changements futurs du plan de service et des statuts feraient évoluer les contributions des communes différemment. La réaction passionnée vient peut-être du fait que pendant des années, il a été accepté un espèce de statu quo et que la dernière année, avant cet éventuel transfert de compétence, la participation a subi une augmentation. L'inquiétude vient du fait que cette valeur serait prise en compte par les CLETC si la loi changeait. M. HERGAT souhaite que les décisions soit prises en toute connaissance de cause et en ayant tous les éléments nécessaires pour mesurer les conséquences qui seraient prises. Il ne revient pas sur le travail effectué mais demande à ce que la cause soit aussi étudiée : ne faut-il pas un changement des statuts ?

M. LA VAULLEE prend la parole. Guénange fait partie des communes isolées et a participé aux réunions de travail sur ce sujet où trouver le juste équilibre est compliqué. De plus, la définition du potentiel fiscal (PF) n'est pas claire dans les statuts et c'est peut-être le point à éclaircir. En 2011, il y avait eu le statu quo. M. LA VAULLEE est pour l'application de ce qui est proposé malgré l'augmentation (+ 4 000 €) sur Guénange et accepte aussi que les critères soient examinés notamment l'aspect du PF à prendre en partie ou entièrement. Il est également partisan à ce que la commune de Gandrange quitte le SMiTU comme elle le souhaite depuis longtemps : avant le transport était dédié aux usines, aujourd'hui le transport ne concerne que peu de personnes sur cette commune. M. LA VAULLEE ajoute qu'en 6 ans, il y a eu 4 présidents différents d'où une gestion de la structure difficile et une réflexion globale qui n'a pu être établie. Sur ce dernier mandat en tant que maire il a souhaité siéger au SMiTU car il en connaissait les difficultés par rapport à Trans Fensch . Il faut réfléchir pour demain à travers le BHNS et sur le devenir de Trans Fensch : comment sera le budget pour 2020 de Trans Fensch ? à la moitié de 2020 ils seront en cessation de paiement, qui financera ? M. LA VAULLEE ne sera plus là. Les élus qui seront là, prendront tout en charge, ils prendront leurs responsabilités. Pour conclure, il répète qu'il est d'accord pour voter la proposition de la répartition des parts, pour retravailler les critères de répartition et que vis-à-vis de Gandrange, il ne faut peut-être pas les obliger à rester au SMiTU. Au niveau des 2 agglomérations, il faut regarder le plan de circulation, le circuit le plus rapide pour le BHNS et travailler en harmonie avec toutes les communes.

Le Président apprécie et note qu'aujourd'hui M. LA VAULLEE est prêt à accepter ces propositions qui auraient dû être appliquées l'an passé et celle d'avant. Par contre, il ne sait pas où M. LA VAULLEE a entendu que Trans Fensch pourrait être en difficulté mais la question va se poser sur le financement du service public de la Trans Fensch. Le Président prend note des propos de M. LA VAULLEE sur le travail collectif à effectuer pour mettre des nouveaux critères de répartition et il en prend acte et s'y engagera très rapidement.



M. BAUR confirme qu'ils sont tous d'accord, que certes leur demande est tardive mais qu'ils auraient bien voulu un geste pour un report du point et avoir une discussion pour obtenir des éléments complémentaires. Avant de passer au vote, il demande une suspension de séance.

Le Président confirme qu'il lui a été demandé par M. CUNY le report du point. Il a voulu l'écouter mais, après s'être renseigné, par rapport aux 4 communes fiscalisées, le point ne peut être reporté. Par contre, le Président accepte une discussion sur le sujet dont il faut définir les modalités. Par ailleurs, la loi LOM n'est pas encore votée, il en existe une esquisse dont le contenu n'est pas encore très précis ; connaissant la lenteur administrative, un autre Comité Syndical se tiendra avant que les décrets d'application ne sortent.

M. BAUR demande quel est le délai maximum par rapport à la fiscalisation ?

M. SAPIN lui répond que c'est le 15 avril. Au cas où une réunion doit se tenir, la date doit être fixée rapidement, il ne reste que 10 jours, et que tout le monde soit là pour avoir le quorum.

M. BAUR réplique que ce soir, ce sont les petites communes qui sont là, et c'est souvent le cas.

M. SAPIN ne fait pas de procès et répète qu'il faut fixer une date ce soir si une réunion doit avoir lieu.

Le Président fait remarquer que les statuts doivent être respectés : si les statuts devaient être changés, il faut compter 18 semaines à partir de la validation d'une nouvelle mouture.

M. JURCZAK réagit à son tour : dans toutes les assemblées des syndicats intercommunaux auxquelles il a assisté, le PF faisait partie des critères pour 1/3. Il a écouté l'intervention de M. BALCERZAK qui a dit qu'il était là, et lui aussi, pour l'intérêt des populations. Mais il répète que si la CAVF est intervenu 20h avant le comité syndical sur les parts l'an passé, cela concernait l'augmentation de sa participation, la CAVF n'a pas remis en cause le paiement supplémentaire versé depuis 6 ans. Aujourd'hui, la CAVF a perdu de ses ressources, de ses dotations et, en ce qui la concerne, elle ne souhaite pas revenir sur le calcul présent dans les statuts. Comme dit précédemment par le Président, la loi LOM n'est pas encore votée et ne le sera pas prochainement ; ceci laisse le temps au SMiTU pour rediscuter de la répartition et le faire tranquillement en 2020. Il insiste sur le travail effectué par la commission qui a essayé de pénaliser le moins possible les communes isolées. Il pose donc la question de savoir si cette situation doit continuer ainsi. Il pense que le calcul doit être étudié calmement, sans précipitation, pour préserver les intérêts des uns et des autres.

Le Président donne 2 informations : la première est que, par rapport la CLECT, il est possible de voter le BP 2020 en décembre 2019. La seconde information est sa rencontre demain soir avec les 2 gros contributeurs du SMiTU pour une discussion de gros sous dont il ne connaît l'issue de cette réunion avec M. CUNY et M. LIEBGOTT.

M. HERGAT confirme que tout le monde est là pour une discussion constructive. Il a entendu un certain nombre de choses de la part de M. BALCERZAK, M. LA VAULLEE et M. JURCZAK et demande comme M. BAUR une suspension de séance afin de prendre avec les autres communes la position la plus adaptée suite à ce débat. Sa position n'est pas d'arriver sur une situation de blocage.

Suspension de séance à 18h22.  
Reprise de la séance à 18h34.

M. BAUR prend la parole : après discussion, ils maintiennent la demande de report du point et feront faire l'effort de revenir avant le 15/04/19. Ils demandent la programmation d'une autre réunion avant cette date.

Le Président prend note de leur décision mais le planning est trop serré. Et malgré sa proposition, il décide de passer au vote du point.

Résultat des votes :

POUR : 32

CONTRE : 17 (M. VOUIN, M. VUILLEMARD, Mme ZYDEK, M. NOËL, M. LORENTZ avec proc M. SZUREK, M. PHILIPPE, Mme FRIIO, M. DI BARTOLOMEO, M. BAUR avec proc M. LANGENFELD, M. BALCERZAK, M. PERTERMANN, Mme CONTRERAS, M. HERGAT, M. ZENNER et M. THOUVENIN)

Le Président confirme l'adoption du point et ajoute qu'il reverra les délégués (des communes isolées) dans les 2 semaines.

**Point 7 – AP/CP CITEZEN** présenté par M. SAPIN

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est adopté avec 46 votes pour et 3 abstentions (M. BALCERZAK, M. PETERMANN et Mme CONTRERAS partis au cours du point)

**Point 8 – Adoption du BP 2019** présenté par M. SAPIN

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est adopté avec 44 votes pour et 2 abstentions (M. LORENTZ avec proc de M. SZUREK)

**Point 9 – Modification et adoption de la gamme tarifaire 2019/2020** présenté par M. BARBÉ

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est adopté à l'unanimité.

**Point 10 – Remboursement à TF des tickets donnés à la CAVF** présenté par le Président

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est adopté à l'unanimité.

**Point 11 – Avenant n°9 au COSP** présenté par le Président

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est adopté à l'unanimité.

**Point 12 – Motion sur les haltes ferroviaires** présenté par le Président

M. MEDVES confirme que l'accentuation du cadencement de la ligne Bouzonville – Thionville rendrait la gare de Yutz plus attractive. Il souhaite apporter également son soutien à un meilleur cadencement de la ligne Audun le Roman – Thionville – Uckange qui permettrait aussi à la gare d'Hayange d'être plus attractive. Il rappelle également que depuis la fermeture du guichet physique à l'été 2018, beaucoup de voyageurs se sont rabattus sur Thionville et Uckange, qui est de plus en plus saturée.

M. HEYERT ajoute qu'en tant que cheminot et ancien syndicaliste, cette situation est déplorée depuis une trentaine d'années. Il souscrit à cette motion. Il demande aussi que soit ajoutées la ligne Apach – Thionville qui dessert Koenigsmacker, Basse-Ham, Sierck et Malling encore équipés des quais ainsi que la ligne Fontoy – Audun le Tiche, fermée dans les années 90, qui dessert Aumetz et Boulange.

Le Président fait observer que cette ligne Apach – Thionville est toujours en activité mais pour le frêt. Les remarques de M. MEDVES et de M. HEYERT seront ajoutées à la motion.

La motion est adoptée avec 43 votes pour et 2 abstentions (M. GREINER et M. HERGAT partis au cours du point)

**Point 13 – Convention tripartite SMiTU-THIONVILLE-TF pour inscription et accès parking vélos** présenté par le Président

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est adopté avec 42 pour et 1 abstention (M. FERRERO parti au cours du point).

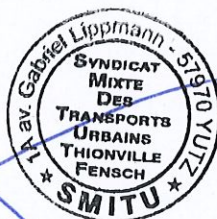
**Point 14 – Décisions prise sur la délégation permanente du Président**

Le Président clôt la séance en ajoutant qu'il comprend les petites communes et prend l'engagement de retravailler sur ce sujet rapidement.

Fin 19h53

Le secrétaire de séance

M. Mathieu PETERMANN



REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-057-255701880-20190705-PV\_CS\_03041